

Compte rendu presse

Réunion du Conseil Municipal du

25 janvier 2021

Visé par M. le Maire le : 26/03/2021

Le 25 janvier 2021 à 20 h, le Conseil Municipal de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel BOYER, Maire.

Objet : Approbation du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR DOLAISON

Objet : PLU : Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal décide de maintenir l'instauration du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (zones U) et à urbaniser (zones 1AU et 2AU).

Objet : PLU : transfert à la CAPEV du Droit de Prémption Urbain sur les zones à vocation économique

Le Conseil Municipal décide de maintenir le transfert du Droit de Prémption Urbain au profit de la Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY, sur l'ensemble des parcelles classées dans une zone à vocation d'activités économiques au PLU, à savoir les zones Ue et 1AUe.

Objet : Pôle santé : avenant 1, lot 3, Menuiseries intérieures

Après avoir pris note du motif de variation du montant du marché du lot n°3, « Menuiseries intérieures » pour l'aménagement du pôle santé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°3, porté à la somme de 8 961.90 € HT.

Objet : Pôle santé : avenant 1, lot 8, Ventilation Plomberie

Après avoir pris note du motif de variation du montant du marché du lot n°8, « Ventilation Plomberie » pour l'aménagement du pôle santé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°8, porté à la somme de 29 165.21 € HT.

Objet : Pôle santé : avenant 1, lot 9, Electricité

Après avoir pris note du motif exceptionnel de variation du montant du marché du lot n°9, « Electricité » pour l'aménagement du pôle santé, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer l'avenant n°1 au marché du lot n°9, porté à la somme de 33 590.00 € HT.

Objet : Aménagement d'un lotissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme que les parcelles propriétés des conjoints ANDRIEUX, situées sur le secteur Les Cuminiaux, et actuellement en cours d'acquisition par l'Établissement Public Foncier Smaf AUVERGNE pour le compte de la commune, feront l'objet d'un aménagement global en vue de l'accueil de maisons individuelles au sein d'un lotissement.

Objet : Aménagement d'un lotissement : choix du maître d'œuvre

Le Conseil Municipal décide de retenir la proposition du cabinet AB2R pour la somme de 28 140.00 € HT afin d'assurer les missions de maîtrise d'œuvre Infrastructure, complémentaires (relevé topo, bornage,...) et optionnelle (loi sur l'eau) nécessaires à l'aménagement du lotissement « Les Cuminiaux » au bourg de SAINT CHRISTOPHE.

Objet : Tableau de la voirie communale : rectificatif

Le Conseil Municipal décide que le réseau des voies communales comprend exclusivement les voies figurant au tableau de classement unique inclus au dossier de classement, année 2020 (longueur totale : 36 605 ml)

Objet : Transfert du domaine public (classement-déclassement)

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les procès-verbaux de remise à la commune par le Département de la HAUTE-LOIRE du délaissé routier aux abords de la RD31 à hauteur du bâtiment communal, cadastré section A n°1458 sis au bourg, 10, rue de la mairie, abritant les services administratifs de la commune. Cet emplacement sera utile au projet en cours d'aménagement de l'entrée de la mairie (véranda).

Objet : Maintenance du parc informatique communal : convention avec Emblavez Connect

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec le service unifié informatique « Emblavez connect » la convention d'intervention des techniciens de ce service sur le parc informatique des services municipaux et de l'école publique Jacques BREL.

Objet : Remplacement d'agents temporairement absents

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toutes dispositions pour pourvoir au remplacement des agents temporairement absents ou en cas de surcharge temporaire de travail.

Monsieur le Maire est autorisé à verser les heures complémentaires et supplémentaires :

- aux agents ayant assuré le remplacement de leur(s) collègue(s),
- en cas de surcharge temporaire de travail entraînant le dépassement du temps de travail hebdomadaires des agents.

Objet : Acquisition immeuble VILLESECHE auprès de l'EPF

Compte tenu de la fin des travaux d'aménagement du bâtiment VILLESECHE, Compte tenu de l'obligation pour la commune de verser, dès la fin des travaux, le solde dû à l'Établissement Public Foncier Smaf Auvergne (EPF) sans attendre le terme de l'échéancier fixé par convention (12 années),

Vu la proposition faite par l'EPF d'étaler les sommes restant dues par la Commune suivant un échéancier correspondant aux années restant à courir,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de l'EPF.
Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute disposition à l'aboutissement de ce dossier qui reviendra devant le Conseil pour information, ou, si le Maire le juge nécessaire, pour une nouvelle décision du Conseil.

Objet : Convention de maintenance de l'ascenseur

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec la société AUVERGNE ASCENSEURS le contrat minimal de maintenance de l'ascenseur installé dans le bâtiment communal VILLESECHE, 12 rue de la Mairie, pour une durée de 3 ans moyennant la somme mensuelle de 81.00 € HT.